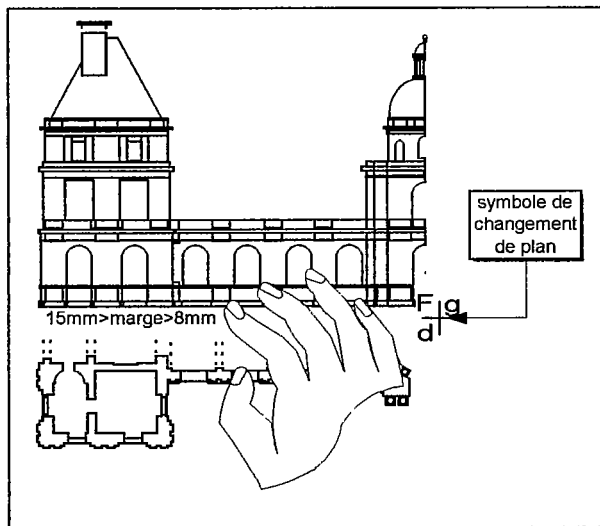




représenter des détails de la vue globale à une échelle adaptée (ex. : le linteau d'une fenêtre). Il s'agit donc d'une série d'images qui doit répondre aux contraintes suivantes :

- ordre de lecture : vue générale vers vue détaillée ;
- correspondance explicite ;
- respect des entités dans la vue détaillée.

### Vues simultanées dans le système de projection orthogonale



L'intérêt de la projection orthogonale pour les personnes aveugles a été indiqué dans la partie « Critères relatifs aux codes graphiques ». Ce type de représentation est très conventionnel. La position relative des différentes vues est normalisée (cf. norme NF EN ISO 5456-2 août 1999 (16) : ...). Cependant, le nombre et la nature de ces vues dépendent de l'objet représenté et des habitudes du domaine (ex. : le plan ou vue de dessus et l'élévation ou vue de face pour l'architecture).

Le principe de cette représentation suppose une mise en correspondance des différentes vues par le lecteur. Le symbole de changement de vue doit être placé dans le dessin à l'intersection des plans de projection rabattus, une lettre peut rappeler le nom de la vue dans le symbole.

D'autre part, la distance entre les différentes vues doit être définie de façon telle que chaque vue soit distincte de sa voisine et en même temps suffisamment proche pour faciliter la mise en correspondance (la distance se situe entre 1 cm et 1,5 cm).

(16) NF EN ISO 5456-2 août 1999 Dessins techniques – Méthodes de projection – Partie 2 : représentations orthographiques (remplace NF E04-508-2:1996) (E 04-508-2) Statut : homologuée.

NF EN ISO 5456-3 août 1999 Dessins techniques – Méthodes de projection – Partie 3 : représentations axonométriques (remplace NF E04-508-3:1996) (E 04-508-3) Statut : homologuée.

NF EN ISO 5456-1 août 1999 Dessins techniques – Méthodes de projection – Partie 1 : récapitulatif (remplace NF E04-508-1:1996) (E 04-508-1) Statut : homologuée.